

LE PROJET EDUCATIF DE L'ASSOCIATION EVEIL EN MOUVEMENT 2016

SES OBJECTIFS

A travers les centres de loisirs et les séjours, participer au développement et à l'éducation des enfants d'âge maternel et primaire, dans un cadre familial et ludique où l'enfant pourra retrouver ses repères.

Proposer une structure d'accueil à vocation éducative où les valeurs de laïcité, de respect, d'écoute et de solidarité sont le ciment de notre action.

L'enfant est considéré non pas comme un consommateur d'activités, mais comme un être au centre du projet.

Instaurer un lieu de détente pendant les vacances où l'enfant sera à même de vivre en groupe dans le respect mutuel, encadré par une équipe d'adultes.

Ce lieu doit lui permettre de vivre en toute sécurité, tout en expérimentant un éventail d'activités de groupe allant des activités physiques, manuelles, musicales, d'expressions, de plein air, de découverte de la région etc, suivant des thèmes d'animation.

Les projets d'animation doivent mettre en jeu le plus possible l'éducation au mouvement, la découverte, la créativité et l'imaginaire des enfants.

Toute activité ressemblant à de la garderie serait mal venue.

Le personnel d'encadrement doit s'impliquer dans le projet de l'association de façon positive c'est à dire en essayant de toujours proposer des nouveaux projets , de la bonne humeur et du dynamisme dans l'équipe d'adultes et avec les enfants.

LE FONCTIONNEMENT

❖ LES RELATIONS AU SEIN DE L'EQUIPE D'ANIMATION

➤ OBJECTIFS :

- Dépasser ses problèmes personnels pour œuvrer et donner à la collectivité une harmonie de vie.
- Poser les problèmes franchement et collectivement mais jamais en présence des enfants.
- Connaître et écouter les enfants et les adultes
- Etre disponible en permanence
- Former une équipe efficace et soudée allant dans le même sens.
- Respecter le matériel et les locaux.
- Avoir en permanence à l'idée que le centre de loisirs est une entité éducative.

➤ MOYENS :

- toute critique doit être explicative et constructive, fondée sur la conscience réciproque
- un groupe de personnes réfléchissant et travaillant ensemble a moins de chance de faire une erreur qu'une personne seule.
- Chacun doit savoir et découvrir les besoins et les personnalités de chaque enfant, de chaque personne
- Le respect mutuel, l'entraide, la cohésion restent les fondements d'un centre de loisirs.
- Les réunions sont un dialogue ouvert et chaque personne y prend une part active.
- Une réunion bilan chaque soir après le départ des enfants et une réunion bilan et évaluation de la semaine le vendredi soir.
- Proposer des activités variées et réfléchies en équipe
- Les 3 groupes :petits ,moyens et grands gèrent chacun leur matériel dans un endroit spécifique.
- Sont interdits pendant le travail et devant les enfants la cigarette, et tout autre élément pouvant engendrer une influence sur les enfants(tout signe d'appartenance ne sera toléré) ;le langage, la tenue vestimentaire, le comportement de toute l'équipe doivent être irréprochables.
- La réglementation des centres de vacances est à connaître par tous.

L'EQUIPE D'ADULTE ET LE RÔLE DE CHACUN

Elle est la clé de la réussite. Sa cohérence, son unité sont obligatoires. Tous les adultes qui sont impliqués dans la vie du centre doivent comprendre que leur rôle est prépondérant au bon fonctionnement du centre pour le bien être des enfants.

L'ORGANISATEUR :

- Il est garant du bon fonctionnement de ou des structures de l'association; il établit les agréments, les conventions, les liens avec les organismes dont l'association dépend :Mairie, écoles, Jeunesse et Sport, PMI, CAF, Comités d'entreprises.
- Il définit le budget prévisionnel pour les directeurs.
- Il embauche les directeurs et les animateurs en collaboration avec les directeurs, et le personnel de service suivant ses exigences.

- Il guide et contrôle l'action des directeurs ainsi que de l'équipe pédagogique.
- Il doit être l'interlocuteur privilégié de tous et veille au bon fonctionnement du séjour.
- Il vérifie que le projet pédagogique de chacun des directeurs est bien en osmose avec les objectifs de l'association.
- Le directeur de l'Association est le représentant de l'organisateur.

LE DIRECTEUR

- il est en collaboration étroite avec l'organisateur, il choisit, guide et contrôle son équipe d'animateurs et son action.
- Il est responsable des enfants et des animateurs et garant de la législation de Jeunesse et Sports des Centres de loisirs et séjours, en matière d'hygiène, de sécurité des locaux et d'encadrement.
- Il est assistant sanitaire, il assure le suivi sanitaire des enfants et des animateurs.
- Il rend compte immédiatement à l'organisateur de tout problème sur l'ALP, l'ALSH ou le séjour (accident, maladie, faute professionnelle...).
- Il est responsable du budget alloué pour le séjour.
- Il construit avec son équipe d'animateurs le projet pédagogique en fonction du projet éducatif et établit un planning d'activités pour le séjour.
- Il se porte garant de l'harmonie de l'équipe pédagogique en prévenant et évitant tout conflit.
- Il se doit d'être constamment à l'écoute des enfants, des parents et de toute autre personne ayant un lien avec l'ALP, l'ALSH ou le séjour.
- Il a un rôle formateur et régulateur auprès des animateurs stagiaires et des animateurs.
- Pour la préparation de l'ALP, de l'ALSH ou du séjour, a organisé des réunions de préparations avec les animateurs.
- Lors du séjour ou de l'ALSH ou de l'ALP, il fait des réunions bilan 1 fois par semaine au moins, et plus si nécessaire.
- A la fin de chaque période ALP ou séjours, il établit un compte rendu et un bilan des activités.
- Il veille avec son adjoint à fournir le matériel nécessaire pour les animateurs, sans gaspillage.

LES ANIMATEURS

- Ils complètent ou modifient le projet pédagogique du directeur, en accord avec le projet éducatif de l'organisateur.
- Ils proposent des moyens pour réaliser le projet pédagogique lors de la préparation du planning, conscients de la spécificité de la tranche d'âge dont ils s'occupent.

- Ils établissent le planning des activités du séjour pendant les réunions de préparations, en définissant les objectifs, les moyens et l'évaluation de celles-ci.
- Ils élaborent un projet d'activité personnel pouvant être mis en pratique durant le séjour.
- Sont toujours disponibles et attentifs aux problèmes et au souhait des enfants.
- Expérimentés, ils aident les animateurs stagiaires. Ceux-ci, devront tout au long de leur stage de 14 jours animer une activité d'intérieur et une activité en extérieur. Ils devront faire à la fin de leur stage leur auto évaluation critique.
- Les animateurs sont toujours en relation étroite avec le directeur, pour éviter tout problème qui perturberait le bon déroulement du séjour.
- Doivent être vigilant au moment de l'accueil du matin et du soir aux propos tenus avec les parents sur leurs enfants, et dans le cas du doute doivent se référer au directeur.
- Sur le plan personnel, pour éviter tout malaise, il vaut mieux informer le directeur de ses problèmes plutôt que de faire supporter à la collectivité un comportement inhabituel.

(extrait du projet éducatif de l'Association)

LES ACTIVITES DU CENTRE DE LOISIRS EVEIL EN MOUVEMENT

Le centre de loisirs situé dans « le poumon vert » de la ville de Montpellier bénéficie de la proximité avec le Zoo, le bois de Montmaur, le Palais des Sports, le stade et un club de tennis.

Des créneaux sont attribués les mercredis ainsi que pendant les vacances scolaires pour la réalisation d'activités sportives comme le tennis, la gymnastique, les jeux collectifs comme le baseball, le football, les grands jeux de piste et d'orientation.

❖ LES PRIMAIRES DE 6 à 12 ans.

Les animations proposées sont liées entre elles par un thème dominant au mois ou au trimestre suivant le projet des enfants et de l'équipe pédagogique après réunions. Les domaines de thèmes sont très vastes et en rapport avec les objectifs énoncés ci-dessus : Créations artistiques, théâtrales faisant appel à l'imaginaire ; citoyenneté et solidarité ; environnement et découverte des pays, sensibilisation scientifique, découverte et éveil aux activités physiques et d'expression, grands jeux, éveil aux langues...

Toutes ces activités font appel à des adultes spécialistes (intervenants, moniteurs sportifs, animateurs compétents) avec lesquels les enfants réaliseront un projet précis, à un horaire précis, régulier soit au trimestre, soit au semestre, soit à l'année ; le planning des activités est fourni aux parents tous les mois.

❖ LE CENTRE MATERNEL de 2.5 ans à 6 ans.

Ce centre accueille les enfants à partir de 2.5 ans. C'est le lendemain de la crèche pour ces tout-petits et l'arrivée à l'école maternelle. Ce passage est d'autant plus délicat que

cet enfant devra se retrouver dans un lieu où il aura besoin de repères et de temps rythmés avec des adultes patients et très à l'écoute.

Une Adjointe possédant la spécialisation BAFA Petite Enfance et une expérience dans ce domaine s'occupe de coordonner plus précisément cette tranche d'âge avec d'autres animateurs suivant les effectifs.

Les activités proposées sont orientées principalement vers l'éveil corporel, l'expression, l'éveil musical et l'éveil aux langues, suivant une pédagogie de la découverte, évolutive.

Le centre maternel vivant dans les mêmes lieux que le centre primaire devra permettre la rencontre des uns avec les autres , prévoir une entraide des plus grands envers les plus petits(repas, sorties...).

❖ LES ACTIVITES PERI-SCOLAIRE

L'Association Eveil en Mouvement a répondu à l'appel à Projets de la Mairie de Montpellier pour participer aux activités périscolaires après l'école suite à la réforme des rythmes scolaires depuis septembre 2014.

Cinq animateurs interviennent de 15h45 à 17h45 les jours d'école et les mercredis de 11h30 à 18h.

L'objectif est dans la mesure du possible d'avoir les mêmes animateurs dans tous ces temps d'activités et également pendant les vacances avec des animateurs permanents.

Un travail de coordination est effectué avec la responsable de l'école de l'accueil péri-scolaire les jours d'école hors mercredis.

Les activités proposées après l'école répondent aux objectifs de l'association : ce sont des activités sportives (sports collectifs, activités d'expression corporelle) et des activités ludiques et culturelles (théâtre, jeux de société, ateliers de création...). Elles font l'objet d'un projet d'animation par chaque intervenant qui sera proposé et travaillé avec le directeur de l'ALP puis validé par le directeur de l'Association.

Le Directeur de l'ALP est responsable les mercredis de l'Accueil de loisirs et est sous l'autorité du Directeur de l'Association.

Le ou la Directrice de l'Association peut être présent à tout moment de l'ALP les mercredis et après l'école pour contrôler le bon fonctionnement de la structure tant sur le plan de la gestion des locaux, de la gestion administrative(mise à jour des présences enfants animateurs repas et suivi de la facturation parents) que sur le plan pédagogique.

Les mercredis depuis Septembre 2015, les effectifs d'encadrement sont modifiés en ALP (Accueil de loisirs péri-

scolaire) soit 1 adulte pour 10 enfants de moins de 6 ans et 1 adulte pour 14 de plus de 6 ans.

Pour tous les groupes d'âge accueillis en ALP , ALSH ou en séjours, le rôle le plus important de toute équipe pédagogique sera de mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour que les enfants vivent en toute sécurité morale, physique et affective et pour que les parents confient leurs enfants en toute confiance. Le projet pédagogique de l'équipe d'animation sera présenté aux parents lors d'une réunion préalable.

Ce projet éducatif représente l'essence même du travail qui sera mené lors de l'accueil des adhérents de l'association.

Le Conseil d'Administration de l'Association Eveil en Mouvement.